

Fiche informative sur le fonds pour La communication en fin de vie



TABLE DES MATIÈRES

Centres d'apprentissage, de recherche et d'innovation pour les foyers de soins de longue durée de l'Ontario.....	3
Formulaire de demande	3
Qui devrait présenter une demande?	3
Sommaire du fonds pour La communication en fin de vie	4
Première phase (La communication en fin de vie : ateliers de formation des formateurs)	4
Deuxième phase (La communication en fin de vie : formation des PSSP)	5
Première phase – La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs	5
Modules d'autoapprentissage	6
Formation en classe – La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs	6
Soutien financier	6
<i>Subvention salariale</i>	7
<i>Kilométrage</i>	7
<i>Hébergement</i>	7
<i>Repas</i>	7
Deuxième phase – La communication en fin de vie : formation des PSSP	7
Accompagnement structuré	7
Formation des PSSP	8
Soutien financier	8
<i>Subvention salariale (formateurs en SLD)</i>	8
<i>Subvention salariale (PSSP)</i>	8
Comment présenter une demande?	9

CENTRES D'APPRENTISSAGE, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR LES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE DE L'ONTARIO

Les centres d'apprentissage, de recherche et d'innovation (CARI) pour les foyers de soins de longue durée (SLD) de l'Ontario renforcent les capacités par l'innovation et la collaboration en matière d'éducation, de recherche et de mobilisation des connaissances. Financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, les CARI de l'Ontario sont gérés par Baycrest Health Sciences, l'Institut de recherche Bruyère et l'Institut Schlegel de recherche sur le vieillissement de l'Université de Waterloo (www.clri-ltc.ca).

FORMULAIRE DE DEMANDE

Merci de votre intérêt à l'égard du fonds pour le cours La communication en fin de vie destiné aux SLD!

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a demandé aux centres d'apprentissage, de recherche et d'innovation (CARI) de coordonner une formation continue pour les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) sur l'amélioration des soins de fin de vie. Plus particulièrement, le fonds pour La communication en fin de vie permet la prestation de La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs (première phase) et de La communication en fin de vie : formation des PSSP (deuxième phase), en collaboration avec le Collège Algonquin. Pour de plus amples renseignements sur la matière couverte, consultez le site Web www.clri-ltc.ca.

QUI DEVRAIT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

- Seuls les foyers de SLD de l'Ontario sont admissibles au financement.
- Chaque foyer de SLD de l'Ontario peut remplir un formulaire de demande de fonds pour La communication en fin de vie.
- Ce formulaire de demande doit être **rempli par l'administrateur du foyer de SLD**.
- Les demandes incomplètes ne seront pas examinées.

Veuillez prendre note que la présentation d'une demande de fonds pour La communication en fin de vie ne garantit pas automatiquement un financement. Les candidats seront avisés des décisions prises à l'égard du financement par courriel **avant le 13 septembre 2018**. Cent quatre foyers de SLD seront sélectionnés pour la première phase. Trente-cinq de ces foyers de SLD participeront également à la deuxième phase.

L'objectif de l'examen des demandes est de maximiser la capacité de formation sur la communication en fin de vie partout en Ontario et de garantir la participation de tous les RLISS.

Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à CEOLFUND@bruyere.org ou appeler au 613-562-6262, poste 1985.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE : Le 31 août 2018 (23 h 59 HE)

SOMMAIRE DU FONDS POUR LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE

Tableau 1. Dates importantes concernant le fonds pour La communication en fin de vie

ÉVÉNEMENT	DATE
Date limite pour présenter une demande de fonds pour La communication en fin de vie	31 août 2018 (23 h 59 HE)
Décision envoyée aux candidates (admis ou inscrits à la liste d'attente)	13 septembre 2018
La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs (première phase)	4 octobre au 9 novembre 2018
Date limite pour soumettre une demande de soutien financier (première phase)	30 novembre 2018
Date limite pour terminer la formation des PSSP au sein des foyers de SLD (deuxième phase)	15 mars 2019
Date limite pour soumettre une demande de soutien financier (deuxième phase)	15 mars 2019

PREMIÈRE PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIERS DE FORMATION DES FORMATEURS)

Moments importants de la première phase :

- Les formateurs terminent les modules d'autoapprentissage d'une durée totale de quatre heures (avant les ateliers);
- Les formateurs participent à 16 heures d'atelier en classe de 16 heures. Celui-ci est donné par le Collège Algonquin.

Chaque foyer de SLD sélectionné pour la première phase envoie deux formateurs en SLD à l'un des ateliers de formation des formateurs. Le formateur n° 1 en SLD doit occuper un poste d'éducateur (p. ex. formateur du personnel, formateur clinique, formateur d'entreprise) ou de gestionnaire (p. ex. directeur des soins, directeur adjoint des soins, administrateur ou chef de service). Le formateur n° 2 en SLD peut occuper un poste d'éducateur, de chef de service, de travailleur social, d'aumônier ou d'agent de soutien spirituel, d'infirmier autorisé ou d'infirmier auxiliaire autorisé. Les formateurs en SLD recevront des ressources pédagogiques pour enseigner des compétences en communication dans des contextes de soins palliatifs et de fin de vie aux PSSP en SLD. Il y aura huit ateliers offerts en Ontario (consultez le tableau 2 pour connaître les lieux et les dates).

Un total de 104 foyers de SLD seront sélectionnés pour la première phase. Chacun de ces foyers de SLD recevra un soutien financier pour couvrir le salaire et les déplacements des deux formateurs en SLD. Chaque formateur en SLD doit terminer les modules d'autoapprentissage d'une durée de quatre heures avant les ateliers.

Tableau 2. Calendrier de La communication en fin de vie : ateliers de formation des formateurs

LIEU	DATES
London	4 et 5 octobre 2018
Hamilton	11 et 12 octobre 2018
Barrie	18 et 19 octobre 2018
Mississauga	18 et 19 octobre 2018
Peterborough	25 et 26 octobre 2018
Timmins	1 et 2 novembre 2018
Thunder Bay	8 et 9 novembre 2018
Ottawa (FRANÇAIS)	8 et 9 novembre 2018

DEUXIÈME PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : FORMATION DES PSSP)

Moments importants de la deuxième phase :

- Les formateurs en SLD reçoivent un accompagnement structuré (quatre heures par foyer de SLD) offert par le Collège Algonquin.
- Les formateurs en SLD enseignent la matière du cours La communication en fin de vie au sein de leur foyer de SLD (16 heures de formation des PSSP).

La deuxième phase permet aux formateurs en SLD des foyers de SLD de recevoir un accompagnement structuré de quatre heures pendant qu'ils donnent la formation La communication en fin de vie à leurs PSSP. Trente-cinq foyers de SLD seront sélectionnés pour la deuxième phase. Ces trente-cinq foyers de SLD doivent terminer la première phase afin de recevoir un soutien dans le cadre de la deuxième phase.

Les foyers de SLD seront admissibles à un soutien financier afin de couvrir le salaire des formateurs et des PSSP qui participent à la formation La communication en fin de vie de la deuxième phase. Toutes les séances de formation des PSSP sur la communication en fin de vie doivent être tenues avant **le 15 mars 2019**.

PREMIÈRE PHASE – LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS

Le formateur n° 1 en SLD doit occuper un poste d'éducateur (p. ex. formateur du personnel, formateur clinique, formateur d'entreprise) ou de gestionnaire (p. ex. directeur des soins, directeur adjoint des soins, administrateur ou chef de service). Le formateur n° 2 en SLD peut occuper un poste d'éducateur, de chef de service, de travailleur social, d'aumônier ou d'agent de soutien spirituel, d'infirmier autorisé ou d'infirmier auxiliaire autorisé.

MODULES D'AUTOAPPRENTISSAGE

Les formateurs en SLD reçoivent des modules d'autoapprentissage d'une durée totale de quatre heures qu'ils doivent terminer avant La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs. Ces modules d'autoapprentissage comprennent :

- L'enseignement à des apprenants adultes : conseils et stratégies
- Les soins axés sur la personne et la famille : aptitudes fondamentales à la communication thérapeutique dans un contexte de fin de vie
- Les soins palliatifs

FORMATION EN CLASSE – LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS

Cet atelier de deux jours fournira aux formateurs en SLD des outils et des ressources pour enseigner des compétences en communication dans des contextes de soins palliatifs et de fin de vie aux PSSP en SLD. Offert par des professeurs du Collège Algonquin, l'atelier permettra aux formateurs en SLD de se préparer à donner de la formation axée sur :

- la discussion des définitions, des idées préconçues et des mythes liés aux soins palliatifs et de fin de vie;
- la façon dont les valeurs, les croyances et les expériences peuvent façonner l'opinion, les attitudes et les pratiques de soins d'une personne;
- la compréhension des soins holistiques et des huit domaines associés à la maladie et au deuil;
- la compréhension des quatre aptitudes nécessaires pour établir une relation thérapeutique;
- l'utilisation des aptitudes à la communication thérapeutique : écouter, reformuler, refléter et résumer;
- l'amélioration des aptitudes à communiquer avec les résidents, les familles et les équipes interdisciplinaires.

SOUTIEN FINANCIER

Le soutien financier est accordé seulement si les formateurs en SLD ont terminé les modules d'autoapprentissage et qu'ils participent aux deux jours de La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs. Le financement sera seulement versé pour les formateurs en SLD qui ont été admis par écrit par les CARI.

Les fonds seront versés directement au foyer de SLD (par dépôt direct) et non aux formateurs en SLD. Les foyers de SLD recevront des formulaires de demande de soutien financier après avoir été admis à la première phase. Toutes les demandes de soutien financier dans le cadre de la première phase doivent être transmises aux CARI avant **le 30 novembre 2018**. Les demandes soumises après cette date dans le cadre du financement de la première phase seront refusées.

Subvention salariale

Les foyers de SLD peuvent recevoir une contribution pour couvrir le salaire de leurs deux formateurs admis. Cela comprend 4 heures d'autoapprentissage et 16 heures d'atelier en classe, pour un total de 20 heures par formateur en SLD. La subvention salariale sera accordée au taux de 43,75 \$ l'heure (pour un total de 875 \$ par formateur en SLD).

Kilométrage

Les foyers de SLD peuvent recevoir une aide au déplacement afin que leurs deux formateurs participent à l'atelier en classe. Le kilométrage est remboursé si un formateur doit effectuer un déplacement de 100 à 200 km (aller simple) pour participer aux ateliers. Le kilométrage est remboursé à un taux de 0,41 \$ le kilomètre dans le Nord de l'Ontario (c.-à-d. pour les foyers situés dans les RLISS Simcoe Nord Muskoka, Nord-Est et Nord-Ouest) et de 0,40 \$ le kilomètre dans le Sud de l'Ontario. Les foyers de SLD doivent fournir une carte Google indiquant la distance entre leur foyer de SLD et le lieu de l'atelier choisi. Les déplacements par avion ne sont pas remboursés.

Hébergement

Les foyers de SLD peuvent recevoir un soutien financier pour couvrir les frais d'un maximum de deux nuits à l'hôtel dans une chambre standard, pour un maximum de 200 \$ par nuit, par formateur participant à l'atelier en classe. Il est obligatoire de présenter les reçus originaux pour obtenir un remboursement.

Repas

Les foyers de SLD peuvent recevoir un remboursement pour deux repas par formateur participant à l'atelier en classe. Taxes et pourboires compris, le remboursement maximal s'élève à 10 \$ (déjeuner), 12,50 \$ (dîner) et 22,50 \$ (souper) par repas. L'alcool n'est pas remboursé. Il est obligatoire de présenter les reçus détaillés originaux pour obtenir un remboursement. Un dîner sera offert gratuitement chaque jour de La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs.

DEUXIÈME PHASE – LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : FORMATION DES PSSP

ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉ

L'accompagnement est un volet important du modèle de formation des formateurs. Après La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs, les formateurs recevront un accompagnement structuré des professeurs du Collège Algonquin (quatre heures d'accompagnement par foyer de SLD). L'accompagnement sera offert en deux étapes principales, avant que les formateurs en SLD donnent une formation aux PSSP au sein de leur foyer de SLD et après qu'ils l'auront fait, afin de satisfaire les besoins de chaque personne en s'adaptant à sa situation.

FORMATION DES PSSP

Les formateurs en SLD donneront seize heures de formation en classe sur la communication en fin de vie (quatre modules de La communication en fin de vie) aux PSSP de leur foyer de SLD. Il est possible d'adapter la structure des séances de formation des PSSP selon les préférences du foyer de SLD (p. ex. deux journées complètes ou quatre demi-journées), mais il faut en discuter avec l'accompagnateur concerné.

SOUTIEN FINANCIER

Subvention salariale (formateurs en SLD)

Les foyers de SLD peuvent recevoir une contribution pour couvrir le salaire des formateurs présentant la matière de La communication en fin de vie. Il appartient au foyer de décider si seul l'un des formateurs en SLD ou les deux formateurs recevront l'accompagnement structuré et présenteront ultérieurement la matière aux PSSP.

Chaque foyer de SLD participant recevra une subvention salariale pour quatre heures d'accompagnement et pour la prestation de seize heures de formation en classe (formation des PSSP), pour un total de 875 \$ par foyer de SLD. Les fonds seront versés directement au foyer de SLD (par dépôt direct) une fois la formation des PSSP terminée. Les foyers de SLD admis à la deuxième phase recevront des formulaires de demande de soutien financier. Toutes les demandes de soutien financier dans le cadre de la deuxième phase doivent être transmises aux CARI avant **le 15 mars 2019**.

Subvention salariale (PSSP)

Les foyers de SLD peuvent recevoir une contribution pour couvrir le salaire d'un certain nombre de PSSP recevant la formation La communication en fin de vie. La subvention salariale sera versée à un taux de 25 \$ l'heure. Le nombre de PSSP admissibles à la subvention salariale dépend de la taille du foyer de SLD (consulter le tableau 3). Les PSSP doivent terminer la formation (les quatre modules de La communication en fin de vie) avant le 15 mars 2019 pour être admissibles à la subvention salariale. Les fonds seront versés directement au foyer de SLD (par dépôt direct). Les foyers de SLD admis à la deuxième phase recevront des formulaires de demande de soutien financier et des formulaires de présence des PSSP à la formation. Toutes les demandes de soutien financier dans le cadre de la deuxième phase doivent être transmises aux CARI avant **le 15 mars 2019**.

Tableau 3 : subvention salariale pour les PSSP dans le cadre de la deuxième phase (formation des PSSP)

TAILLE DU FOYER DE SLD	NOMBRE DE PSSP ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE (PAR FOYER DE SLD)
Petit (moins de 98 lits)	5
Moyen (entre 99 et 159 lits)	20
Grand (plus de 160 lits)	30

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les foyers de SLD souhaitant présenter une demande pour le fonds de La communication en fin de vie doivent faire remplir le formulaire de demande de fonds pour La communication en fin de vie par leur administrateur avant **le 31 août 2018 (23 h 59 HE)**.

Si vous avez des questions, veuillez consulter [la Foire aux questions du fonds pour La communication en fin de vie](#). Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à CEOLFUND@bruyere.org ou appeler au 613-562-6262, poste 1985.



INFO@CLRI-LTC.CA

CLRI-LTC.CA

